



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 79/2015
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Voixants : 24 Procurations : 02

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 01 DEC. 2015

Affiché le : 30 NOV. 2015

L'An deux mille quinze, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 novembre 2015.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, MALBEC, BERNES, LE GUIRIEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GARBIN et M. MARTIN.

ABSENTS : Mme SUZE et MM. FERTE et LACLAU.

PROCURATIONS

Mme FIEVRE
M. ANDUZE

à
à

Mme MAUREL
M. BERNES

SECRETAIRE : M. BENHADJ a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : URBANISME - Convention « service commun SIG » (Système d'Information Géographique).

Depuis plus de vingt ans, les services de la Ville de Toulouse, puis aussi ceux de la Métropole, bénéficient d'un Système d'Information Géographique (SIG) comportant de nombreuses données de référence, lesquelles sont retransmises aux autres communes membres pour la gestion ou l'analyse de leurs territoires.

Cependant le SIG n'est pas une compétence de la métropole et cette situation impose aux communes de disposer de logiciels et de compétences SIG pour intégrer chaque fois les mêmes données et réaliser souvent les mêmes traitements.

Face à ce constat le service Géomatique de la Métropole a proposé aux communes qui le souhaitent un accès provisoire à son outil de la « Plateforme Géomatique », service auquel nous avons adhéré en 2013 (délibération N°102/13 du 19/12/2013). Ce service permet la consultation facile et les traitements de base d'un Système d'Information Géographique.

Il a donc été proposé aux communes la mise en place d'un « service commun SIG » qui permettra de pérenniser cette expérience au plus grand bénéfice des collectivités adhérentes.

Un projet de convention a été établi par les services de Toulouse Métropole. Il précise la consistance des différentes Unités de Fonctionnement de ce service commun SIG ainsi que les modalités de leur remboursement (Cf. Annexe).

Madame le Maire propose aux membres du conseil Municipal d'adhérer à ce service commun SIG.

Le comité technique a émis un avis favorable concernant la mise en place d'un service commun SIG lors de sa séance en date du 24 Novembre 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'adhérer au service commun SIG
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention pour la création d'un Service commun SIG entre Toulouse-Métropole et la commune d'Aussonne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 27 novembre 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

